RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITE CIVILE - PSC1

Rouen, le 28/08/2023

- Vu le décret n° 91 - 834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 – 1207 D 75 délivrée le 12 juillet 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le certificat de condition d'exercice délivré au recteur de l'académie de Normandie, en date du 01/06/2021
- Vu le procès-verbal de formation 2023-06-0447 établi en date du 03/07/2023 ;

La Rectrice de l'académie de Normandie déclarant que

M. Guillaume LEFRANC,

né le 26 février 2008 à Mantes-la-Jolie - (78),

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **M. Guillaume LEFRANC** le présent certificat de compétences.

La Rectrice
Christine Gavini-Chevet

ÉDUCATION NATIONALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ACADÉMIE de NORMANDIE

PSC1-Académie de Normandie N° : 2023/027-23-04930E
Formateur : Christine BEAUVERGER